



Saint Michel Sport Marquette Tennis de Table

salle municipale du Touquet 4 rue du Touquet 59520 Marquette Lez Lille

Fiche d'inscription pour la saison 2025-2026

renseignements Corentin Kerfuric : 06 38 71 80 38

mail : corentin.kerfuric@gmail.com

site : www.marquette-ping.com (vous y retrouverez tous les documents relatifs au club)

facebook : marquette-ping

Nom Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone fixe et/ou mobile	
Mail	
Je précise ma taille de maillot si je choisis la licence compétition	

Mettre une croix spécifiant votre choix

adhésion adulte licence compétition (notez votre taille de maillot)	105 €	
adhésion adulte licence loisir	90 €	
adhésion jeunes 8 à 17 ans entraînement et compétition	100 €	
licenciés non marquettois	5 € supplémentaires	
remise de 10 % à partir de la 2ème cotisation d'une même famille		
	à régler	€

Les cotisations et documents sont à fournir dès l'inscription.

Pour les règlements par chèque merci d'inscrire l'ordre : SMSM Tennis de Table

Les Pass Sport sont acceptés.

Les chèques vacances sont acceptés.

N°de licence :

date :

signature :

horaires des entraînements

mardi (loisir) 18h à 20h30

mercredi (entraînement jeunes) 17h à 19h

vendredi (loisir) 18h à 20h30

J'autorise le club de Tennis de Table à prendre des photos et à les publier sur son site internet : oui non

CERTIFICAT MEDICAL

Pour les vétérans :

Le certificat médical est désormais valable jusqu'à 5 ans, à condition que le licencié ne change pas de catégorie.

Un nouveau certificat est requis à chaque changement de catégorie vétéran et obligatoirement tous les 5 ans.

Les licenciés de 90 ans et plus doivent fournir un certificat médical tous les 5 ans.

Pour rappel, une épreuve cardio-vasculaire d'effort est préconisée pour les hommes de plus de 40 ans et les femmes de plus de 50 ans souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition. Cette recommandation vise à prévenir les accidents cardiovasculaires à l'effort, en lien avec les préconisations de la médecine du sport.

Pour les majeurs de moins de 40 ans :

L'obtention ou le renouvellement de la licence repose sur l'attestation du questionnaire de santé. Un certificat médical n'est exigé que si une réponse positive est apportée au questionnaire.

Pour les mineurs :

Aucun certificat médical systématique n'est exigé.

L'attestation de santé, remplie par le mineur et ses représentants légaux, reste la règle, sauf en cas de réponse positive au questionnaire, auquel cas un certificat médical est requis.

Pour résumer, le certificat médical est obligatoire uniquement pour les vétérans dont l'année de naissance se termine par 0 ou 5 pour cette année.

Les mineurs et les adultes doivent utiliser l'auto questionnaire.

Depuis cette saison, **le site carte.fftt.com (rubrique JOUER > Où jouer ? > Trouver un club)** vous permet en plus de recenser l'ensemble des clubs affiliés à la fédération, de soumettre une demande d'inscription dans le club de votre choix, ou une réinscription dans votre club actuel ou précédent, en saisissant vous-mêmes toutes les informations nécessaires. La demande est ensuite transmise au club concerné, qui la retrouve dans son espace dirigeant, accompagné d'une notification par mail. **Cette démarche est à privilégier afin d'alléger la saisie des dossiers en début d'année pour les bénévoles du club.** Nous vous en remercions par avance !

